

Nantes, le 18 décembre 2017

Aéroport Notre Dame des Landes-Rapport de 3 médiateurs

Rétablir certaines vérités, lever les omissions, corriger les erreurs, un préalable indispensable à la concertation annoncée par le gouvernement avec les élus locaux !

Après la lecture du rapport des médiateurs sur le transfert de l'aéroport Nantes-Atlantique sur le site de Notre Dame des Landes, dont deux avaient pris des positions opposées, les collectivités ont pu constater un certain nombre d'omissions faisant par exemple abstraction de plusieurs études précédentes de réaménagement de Nantes-Atlantique ou minimisant l'impact des documents d'urbanisme qui leur ont été transmis notamment sur les procédures.

Des éléments erronés manifestes ont été identifiés par rapport aux propos tenus en audition ou aux documents transmis.

De graves lacunes ont pu être constatées notamment sur le plan financier.

L'option de réaménagement de Nantes-Atlantique qui était bien présente dans le document réalisé par la Commission Nationale du débat Public en vue du référendum du 26 juin 2016 a été éludée.

Ces erreurs de nature à biaiser plus ou moins volontairement l'analyse du gouvernement doivent être rectifiées.

C'est pourquoi, les collectivités ont décidé d'écrire au Président de la République afin de porter à sa connaissance plusieurs éléments oubliés, voire mis de côté, consubstantiels du projet, de sa cohérence et donc de son objectivation.

Pour Philippe Grosvalet, Président du Syndicat Mixte Aéroportuaire fédérant les collectivités portant ce transfert avec l'Etat : « *La concertation qui va s'ouvrir doit se faire sur des bases saines et non sur des éléments approximatifs voire biaisés. C'est pourquoi nous demandons simplement à ce que les données que le SMA avait présentées aux médiateurs soient réintégrées dans l'analyse du gouvernement afin de faciliter sa prise de décision* ».

Contact presse : presse@sma-grandouest.eu

***Liste des membres du SMA (en gras les financeurs de la plateforme et de la desserte routière) :**

Régions : **Pays de la Loire, Bretagne** / Départements : **Loire Atlantique**, Ile et Vilaine, Morbihan, Mayenne, Maine et Loire / Agglomérations : **Nantes Métropole, CARENE, Cap Atlantique**, Rennes Métropole, Angers Métropole / Communautés de Communes : Loire et Sillon, Erdre et Gesvres, Pays d'Ancenis, Pays de Pontchâteau Saint Gildas des Bois, Région de Blain, de Nozay, Cœur d'Estuaire, Redon, Derval et Castelbriantais.